

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **22/04/2017**

que la convocation du Conseil avait été faite 14/04/2017

et que le nombre des membres en exercice est de : **9**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 avril 2017

L'an deux mil dix sept

Le **vingt et un avril** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, TOITOT Salomé, COQUARD Cédric**

Etaient absents excusés : **MM FREZARD Denis,**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : BUDGET COMMUNAL M 14 : AFFECTATION DU RESULTAT: DELIBERATION MODIFICATIVE AU NIVEAU DES RESULTATS REPORTES

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, délibère pour fixer le montant de l'affectation erroné lors de la rédaction de la délibération du 24/3/2017.

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- Un déficit de financement de 8 010.41 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement

- En dépenses 6 968 €
- En recettes 7 726 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- ❖ Affectation en réserves d'investissement (c/1068) pour **7 252.41 €**
- ❖ Report à nouveau en section de fonctionnement pour 6 197.69 €

Pour modifier le budget il convient de :

- Incrire au c/002 / FR	reprise résultat	- 6 197.69 €
- Incrire au c/023 / FD	Virt sect° investissement	- 7 252.41 €
- Incrire au c/021 / IR	Virt sect° fonctionnement	- 7 252.41 €
- Incrire au c/1068 / IR	affectation	+ 7 252.41 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY

